



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 juin 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Point 114 de la liste préliminaire\*

### Mesures visant à éliminer le terrorisme international

## Assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Conformément à la résolution [74/175](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport passe en revue les progrès réalisés du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour aider les États Membres à devenir parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme et à les appliquer, ainsi qu'à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il met également en exergue les principales réalisations de l'Office, qui fournit une assistance technique sur les aspects de la lutte contre le terrorisme liés à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, tout en tenant compte des défis qui se profilent et de l'évolution des besoins des États Membres, notamment la manière dont l'Office a adapté son assistance technique à la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19). Pour conclure, il présente une série de conclusions qui seront soumises à l'Assemblée générale pour examen.

---

\* [A/75/50](#).



## I. Introduction

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a pour mandat de fournir aux pays qui en font la demande une assistance technique sur les aspects normatifs, politiques, stratégiques, institutionnels et opérationnels de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme pouvant conduire au terrorisme. L'Assemblée générale a réaffirmé et précisé ce mandat dans plusieurs de ses résolutions récentes, notamment dans la résolution 74/175, sur l'assistance technique fournie par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ; la résolution 73/305, sur le renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme ; la résolution 73/186, sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique ; la résolution 73/211, sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international ; la résolution 72/284, sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; et la résolution 72/196, sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout de ses capacités de coopération technique.

2. Dans sa résolution 74/175, l'Assemblée générale a prié l'ONUDC de continuer de fournir aux États Membres une assistance en ce qui concerne les instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme ; la coopération juridique et judiciaire internationale contre le terrorisme, y compris dans les affaires pénales relatives aux combattants terroristes étrangers ; la coopération internationale en matière pénale ; la collecte, l'analyse, la préservation, la conservation, l'utilisation et l'échange de preuves électroniques et scientifiques aux fins des enquêtes et des poursuites relatives au terrorisme et aux infractions connexes ; l'entraide judiciaire ; les mesures de lutte contre le financement du terrorisme ; les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme ; et les mesures de justice pénale ; ainsi que les stratégies de réduction du risque d'attaques terroristes contre des infrastructures essentielles ; le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire ; les programmes destinés aux victimes du terrorisme ; la prévention de l'implication d'enfants dans des groupes armés et des groupes terroristes ; la réadaptation et la réinsertion des enfants associés à ces groupes ; et la prise en compte des questions de genre dans les mesures de justice pénale contre le terrorisme.

3. Le terrorisme entrave le développement durable et conduit à l'instabilité et à l'insécurité régionales. La prévention du terrorisme et l'élimination des conditions propices au terrorisme sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités que mène l'ONUDC dans le domaine de la prévention du terrorisme contribuent directement à la mise en œuvre de plusieurs objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

4. L'ONUDC est membre du Pacte mondial de coordination de la lutte contre le terrorisme, lancé par le Secrétaire général pour renforcer la cohérence et la coordination de l'action de l'ONU dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. L'ONUDC est l'un des principaux contributeurs à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Au cours de la période considérée, l'Office a continué de renforcer sa présence sur le terrain en Algérie, au Bangladesh, en Indonésie, en Iraq, en Jordanie, au Kirghizistan, au Liban, aux Maldives, en Mauritanie, au Mozambique, au Nigéria, au Pakistan, aux Philippines, au Sénégal, en Somalie, à Sri Lanka, en Thaïlande et en Tunisie. Le Bureau de l'ONUDC à Maiduguri, dans le nord-est du Nigéria, est devenu opérationnel en 2019.

5. Le présent rapport couvre les principales activités entreprises par l'ONUUDC du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020. Au cours de la période considérée, l'ONUUDC a aidé les États Membres et les organisations régionales dans leurs efforts visant à prévenir et combattre le terrorisme, dans le cadre de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a plus particulièrement aidé les États Membres à adhérer aux 19 instruments juridiques internationaux en la matière, à les ratifier et à les appliquer, ainsi qu'à concevoir des mesures de prévention du crime et de justice pénale efficaces et respectueuses des normes relatives aux droits de la personne et à l'état de droit. Par suite des conséquences de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19), l'Office a rapidement adapté son assistance aux États Membres compte tenu de l'évolution de leurs besoins et des restrictions d'accès.

## **II. Fourniture d'une assistance technique**

### **A. Mesures de justice pénale contre le terrorisme**

6. Depuis 2003, l'ONUUDC a fourni aux États Membres qui en ont fait la demande une assistance technique à l'appui de leurs mesures de justice pénale contre le terrorisme, ce qui a permis de renforcer les capacités de plus de 30 000 personnes. L'assistance fournie couvre tous les aspects de l'action de la justice pénale, y compris l'adhésion aux instruments internationaux et l'élaboration d'une législation conforme au niveau national ; l'élaboration d'une stratégie, d'une politique et de plans d'action nationaux pour la prévention du terrorisme ; le renforcement des capacités des autorités de détection et de répression destinées à prévenir et combattre le terrorisme, y compris pour faciliter la coopération interinstitutions aux niveaux national et international ; le renforcement de la capacité à prévenir l'acquisition illégale et le trafic d'armes à feu par les terroristes ; le renforcement de la capacité des procureurs à monter des dossiers de terrorisme et à engager des poursuites ; la facilitation de l'entraide judiciaire entre les procureurs et les autorités centrales ; le renforcement de la capacité des juges chargés de statuer sur les affaires de terrorisme ; et l'appui aux initiatives sur la réforme pénitentiaire, les peines de substitution à l'emprisonnement, la prévention de la radicalisation violente ainsi que la réadaptation et à la réinsertion des délinquants. L'assistance est fournie à la demande des États Membres et répond, entre autres, aux besoins prioritaires recensés lors des visites d'évaluation de pays menées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), auxquelles l'ONUUDC participe activement. Le programme de prévention du terrorisme de l'Office est mis en œuvre par son Service de la prévention du terrorisme, ainsi que par le personnel chargé du programme et autre personnel au siège et dans son vaste réseau de bureaux extérieurs.

#### **1. Assistance législative**

7. Au cours de la période considérée, les États Membres ci-après sont devenus parties à un ou plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme : Belgique, Bénin, Burkina Faso, Chypre, Comores, Congo, Gabon, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Monténégro, Nigéria, Paraguay, Portugal, République arabe syrienne, Saint-Kitts-et-Nevis, Sierra Leone, Tchad, Thaïlande, Turkménistan, Turquie et Uruguay. Le Kazakhstan et la Turquie sont devenus, respectivement, les troisième et quatrième pays du monde à devenir partie aux 19 instruments juridiques internationaux contre le terrorisme. Avec la ratification, par le Nigéria, du Protocole de 2014 portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, le Protocole a été ratifié par 22 États parties, soit le nombre requis pour qu'il entre en vigueur.

8. En 2019, l'ONUUDC a lancé, avec l'Union européenne et le Bureau de lutte contre le terrorisme, un projet triennal commun de promotion de l'universalisation et de la mise en œuvre effective de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Il a mis au point un outil d'apprentissage en ligne sur le cadre juridique international contre le terrorisme chimique, biologique,

radiologique et nucléaire, disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe, ainsi qu'un autre outil sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, disponible dans les six langues officielles de l'ONU. L'Office a organisé trois réunions de groupes d'experts pour mettre au point un procès simulé mettant en scène la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

9. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'ONUSC tient à jour des bases de données sur la législation, les traités, les stratégies et la jurisprudence, ainsi qu'une bibliographie. Ces bases de données, qui sont hébergées sur le portail de gestion des connaissances de l'ONUSC connu sous le nom de SHERLOC (Sharing Electronic Resources and Laws on Crime), sont accessibles au public et contiennent des informations sur les mesures prises aux niveaux national, régional et international pour combattre le terrorisme et les infractions connexes. Elles constituent un outil d'assistance technique et d'information pour les décideurs, les praticiens des services de détection et de répression et de la justice, les universitaires et les médias. La base de données sur la législation antiterroriste, qui est régulièrement mise à jour, contient plus de 2 000 textes législatifs de plus de 140 pays.

## 2. Élaboration de politiques et de stratégies

10. L'Office a continué d'intégrer les questions de genre dans la prévention du terrorisme, publiant, en mai 2019, le *Manuel sur les dimensions de genre dans les ripostes pénales au terrorisme*, première publication de l'ONU sur le sujet. Ce manuel, qui intègre une perspective tenant compte des droits de la personne, sera utile aux décideurs, aux agents du système judiciaire, aux procureurs, aux agents des services de détection et de répression et aux membres du personnel pénitentiaire, ainsi qu'aux avocats assistant des personnes soupçonnées ou victimes d'actes de terrorisme.

11. En juin 2019, l'ONUSC a lancé sa « Feuille de route sur le traitement des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents », qui souligne que le recrutement d'enfants est une forme grave de violence contre les enfants, que les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents doivent être considérés avant tout comme des victimes et que la réadaptation et la réinsertion doivent être l'objectif premier de toute intervention concernant ces enfants.

12. En 2019, conjointement avec la DECT et le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUSC a lancé une nouvelle initiative mondiale destinée à améliorer le partage des connaissances et à offrir aux États Membres une assistance pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales et adaptées de poursuite, de réadaptation et de réinsertion des personnes associées à des groupes terroristes, conformément aux résolutions [2178 \(2014\)](#) et [2396 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. En octobre 2019, l'ONUSC et la DECT ont organisé une réunion de groupe d'experts sur les stratégies de poursuite, de réadaptation et de réinsertion des personnes présumées associées à des groupes terroristes et rédigent actuellement une publication sur ce thème. En 2020, l'Office, sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme, a participé à l'établissement d'un cadre mondial sur l'appui apporté par le système des Nations Unies aux États Membres eu égard aux personnes revenues de République arabe syrienne et d'Iraq.

13. L'Office a participé à des groupes de travail politiques et techniques sur la lutte contre le financement du terrorisme lors de réunions du Groupe d'action financière (GAFI) et d'organes régionaux d'examen de type GAFI. Selon les évaluations mutuelles du GAFI et des organes d'examen de type GAFI, une plus grande attention doit être accordée à l'intégration de la lutte contre le financement du terrorisme dans les efforts de lutte contre le terrorisme. L'Office a continué d'appuyer les travaux menés sur le financement du terrorisme et les opérations par correspondants bancaires. Il a intensifié ses consultations techniques avec les institutions financières privées et les organismes nationaux de justice pénale sur les partenariats public-privé efficaces, à l'appui de la mise en œuvre de la Convention internationale pour la

répression du financement du terrorisme et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

14. Au Niger, l'ONUSUDC a aidé les autorités nationales à adopter un plan d'action national qui énonce les objectifs prioritaires de l'action pénale à mener contre le terrorisme. Au Sénégal, il a aidé les autorités à élaborer la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a également contribué à l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

15. En septembre 2019, le Gouvernement mozambicain et l'ONUSUDC ont élaboré une feuille de route sur l'assistance globale destinée à renforcer les mesures nationales contre le terrorisme. Cette feuille de route porte sur les mesures et l'assistance technique requises pour répondre aux priorités nationales du Gouvernement. À la demande du Gouvernement mozambicain, l'ONUSUDC aide les responsables des services de détection et de répression et de la justice pénale à renforcer la coopération en matière de partage de renseignements et de collecte, de préservation et de traitement des preuves, y compris celles recueillies par l'armée.

### **3. Renforcement des capacités de répression pénale du terrorisme**

16. L'ONUSUDC a continué d'aider les États Membres à améliorer leurs mesures de justice pénale visant à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Au cours de la période considérée, il a organisé plus de 150 activités de formation et formé plus de 3 000 fonctionnaires des services de détection et de répression et de justice pénale.

#### *Moyen-Orient*

17. L'Office a mis en œuvre un projet visant à promouvoir le rôle des femmes fonctionnaires dans la lutte contre le terrorisme en Iraq. Ses activités ont contribué à intégrer les questions de genre dans les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions terroristes aux niveaux politique et opérationnel et à renforcer le pouvoir d'action des femmes dans la répression pénale du terrorisme en Iraq.

18. Les exercices de suivi et d'évaluation menés en 2019 ont révélé que les autorités irakiennes avaient signalé une augmentation du nombre d'affaires impliquant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) portées devant la justice, ainsi que du nombre de poursuites engagées avec succès. L'ONUSUDC a dispensé une formation sur les renseignements de source ouverte et les enquêtes en Iraq en 2017 et 2018. En conséquence, en 2019, les stagiaires des services de détection et de répression de différentes provinces ont signalé que plus d'une centaine d'enquêtes avaient été menées en recourant à des techniques d'enquête spéciales respectueuses des droits de la personne après avoir bénéficié de l'aide de l'ONUSUDC. En outre, les procureurs et les juges ont fait état de plus d'une cinquantaine d'affaires poursuivies et jugées grâce aux preuves numériques recueillies au moyen des techniques d'enquête spéciales qu'ils avaient apprises dans le cadre des programmes de formation de l'ONUSUDC.

19. L'Iraq, la Jordanie et le Liban ont enregistré une augmentation du nombre d'enquêtes respectueuses des droits de la personne fondées sur des techniques d'enquête spéciales utilisées par des agents des services de détection et de répression qui avaient bénéficié d'une formation de l'ONUSUDC. Les exercices de suivi et d'évaluation menés en 2019 ont révélé qu'à la fin de 2017, 10 enquêtes avaient été menées à l'aide de techniques d'enquête spéciales. Après la deuxième phase, à la fin de 2018, 16 autres enquêtes avaient été menées à l'aide de ces techniques, principalement des techniques de collecte de renseignements à source ouverte. Les agents des services de détection et de répression irakiens formés par l'ONUSUDC ont utilisé des techniques de collecte de renseignements de source ouverte pour localiser et arrêter des personnes qui étaient soupçonnées de planifier des opérations terroristes. Les fonctionnaires ont utilisé les connaissances qu'ils avaient acquises lors de la formation de l'ONUSUDC sur les logiciels permettant de localiser les

transports de produits chimiques illicites utilisés dans des engins explosifs improvisés, intercepté la livraison de ces produits et arrêté les personnes impliquées.

20. Au Liban, l'ONU DC a mis en œuvre un projet destiné à améliorer les techniques d'enquête des responsables des services de détection et de répression et de la justice pénale en vue de protéger les camps de réfugiés et de personnes déplacées des infiltrations de terroristes. Le projet visait en outre à renforcer, aux niveaux national et international, l'échange de renseignements sur les menaces terroristes qui pèsent sur les réfugiés.

### *Afrique*

21. Au Nigéria, l'Office a continué d'appuyer le déploiement, en provenance d'Abuja, de procureurs spécialisés dans les affaires de terrorisme chargés d'aider, par des conseils et des avis d'expert, le Centre commun d'enquête de Maiduguri à mener des enquêtes fondées sur des preuves dans les affaires de terrorisme. L'appui de l'ONU DC a abouti à la condamnation de 366 personnes soupçonnées de terrorisme et à la remise en liberté de 882 autres. Depuis 2018, l'Office facilite l'envoi régulier de procureurs fédéraux dans l'État de Borno, au nord-est du Nigéria, la région la plus touchée par les activités terroristes de Boko Haram. Les capacités des procureurs ont été renforcées, leur permettant de fournir des conseils juridiques et de collaborer avec les services d'enquête afin d'examiner les affaires de terrorisme et constituer des dossiers en vue de poursuites tout en respectant les droits de la personne, ce qui a permis l'examen de 1 500 dossiers, y compris la préparation de près d'un millier de dossiers améliorés en vue des poursuites et de centaines de dossiers pour lesquels un non-lieu est recommandé.

22. En janvier 2020, l'ONU DC a mené une mission préliminaire au Nigéria pour promouvoir la protection des enfants contre les violences commises par les groupes terroristes. Il a en outre organisé des activités de formation à l'intention des représentants du secteur de la sécurité et des systèmes de justice et de protection de l'enfance sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes.

23. L'un des principaux organismes d'enquête antiterroriste au Nigéria, le Département des Services d'État, a créé un service d'accueil pour les femmes grâce aux programmes de l'ONU DC. Le Département a en outre veillé à une meilleure application des mesures de protection des témoins. L'augmentation du nombre de femmes recrutées comme enquêtrices et l'attention portée au rôle des femmes dans les groupes terroristes ont permis de mener à bien une enquête dans une affaire très médiatisée. En 2019, deux modules de formation spécifiques ont été lancés pour le Nigéria, l'un sur les enquêtes antiterroristes, l'autre sur les dimensions de genre de la répression pénale du terrorisme.

24. L'ONU DC a poursuivi sa collaboration avec les États Membres de la région du Sahel, à la fois en soutenant le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et en fournissant une assistance au niveau national. Il a soutenu la mise en place de la composante policière de la Force conjointe du G5 Sahel, permettant de prendre des mesures judiciaires à la suite d'opérations antiterroristes sur le champ de bataille. Il a également contribué à l'élaboration d'un plan d'action G5 Sahel visant à augmenter le nombre de femmes en uniforme.

25. L'Office a également apporté son aide aux services judiciaires et d'enquête spécialisés dans la lutte contre le terrorisme au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Cette aide a consisté à mettre davantage l'accent sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires liées au terrorisme, en insistant sur l'utilisation de techniques d'enquête spéciales et sur la protection des témoins et des victimes. L'Office a collaboré avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali afin de renforcer les capacités des gendarmes des régions les plus touchées et des membres de la Police nationale à enquêter sur les affaires de terrorisme, l'accent étant mis sur la protection des lieux de crime. En outre, une formation sur la traite des personnes et le trafic de migrants a été intégrée dans la formation des membres de la police des Nations Unies, compte tenu des liens entre

ces types de criminalité et les groupes terroristes. L'assistance que l'Office prodigue pour combattre le terrorisme fait partie intégrante de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

26. L'ONUSC a aidé les autorités nigériennes à renforcer les enquêtes sur les membres actifs et anciens de Boko Haram, ainsi que les poursuites et incarcérations y relatives. Les enquêteurs, juges et avocats ont bénéficié d'une formation sur les règles et normes internationales en matière de droits de la personne dans les affaires de terrorisme, les techniques d'interrogatoire, l'aide juridictionnelle, la défense juridique et la coopération internationale. L'ONUSC a organisé des activités de sensibilisation dans les établissements pénitentiaires sur les thèmes de la présomption d'innocence et de la mise en liberté provisoire. Il a mené 154 visites dans les prisons de Niamey, Kollo et Koutoukalé, rencontré 350 détenus, dont des enfants et des femmes, et a assuré le suivi de leurs dossiers. Grâce à l'appui qu'il a apporté, 86 détenus ont été condamnés et 258 autres ont été acquittés en 2019. Début 2020, 17 détenus ont été condamnés et 14 ont été acquittés. L'ONUSC a par ailleurs fourni du matériel informatique pour mettre en place une base de données à l'unité judiciaire spécialisée afin d'améliorer le suivi des dossiers.

27. L'ONUSC a fourni une assistance au Tchad, qui s'est traduite par l'examen et le jugement de centaines d'affaires impliquant des personnes détenues parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir commis des infractions de terrorisme, renvoyant certaines affaires en justice et libérant certains détenus. Il a dispensé une formation spécialisée à l'unité judiciaire spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et l'a aidée à procéder à des examens au centre de détention de Koro Toro.

28. Au Burkina Faso, l'Office a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intégrité institutionnelle à l'intention de la police, de la gendarmerie et de l'autorité douanière. Cette initiative a été prise à la lumière des consultations qu'il a menées avec les représentants des États Membres dans la région du Sahel et qui ont mis en évidence la manière dont la corruption minait l'action de l'État contre le terrorisme, facilitait les actes terroristes et pouvait être un facteur de motivation pour rejoindre des groupes extrémistes. Au Kenya et en République-Unie de Tanzanie, l'ONUSC a soutenu les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme en instaurant la confiance entre les communautés, les médias et la police, en établissant des mécanismes pour signaler la corruption et les exactions policières.

29. Au Burkina Faso, l'ONUSC a organisé, conjointement avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance, un atelier national sur la violence contre les enfants recrutés et exploités par des groupes armés, y compris ceux désignés comme groupes terroristes. L'atelier, qui s'est tenu en décembre 2019, a permis de renforcer les capacités des acteurs nationaux de la justice pénale, de la sécurité, de la justice pour mineurs et de la protection de l'enfance en ce qui concerne le traitement réservé à ces catégories d'enfants. Un plan d'action a été élaboré pour apporter une réponse intégrée au phénomène des enfants associés à des groupes armés, y compris les groupes terroristes.

30. En août 2019, l'ONUSC, conjointement avec le Bureau de la lutte contre le terrorisme et l'Organisation internationale pour les migrations, a organisé un atelier régional visant à renforcer la sécurité aux frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans la région de Liptako-Gourma entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. L'Office a fait part de son expérience de l'appui à la coopération transfrontalière et interinstitutionnelle, notamment dans le cadre d'opérations conjointes.

31. Les États Membres ont éprouvé des difficultés à recueillir des preuves suffisantes dans les zones de conflit et à haut risque. L'ONUSC a conçu une initiative mondiale de renforcement des capacités pour aider les États à utiliser et à admettre comme preuves les informations et les éléments recueillis par l'armée dans les zones de conflit et à haut risque. Après avoir dispensé une formation sur le sujet aux militaires du nord-est du Nigéria, l'ONUSC offre à présent une assistance similaire aux autorités nigériennes.

32. L'Office a fourni une assistance aux pays d'Afrique de l'Est, ainsi qu'une assistance bilatérale au Kenya, à l'Ouganda et à la République-Unie de Tanzanie. Il a en outre dispensé, aux niveaux régional et sous-régional, une formation fondée sur des mises en situation à l'appui des enquêtes sur des affaires de terrorisme fondées sur le renseignement. Les activités d'assistance visaient également à renforcer la coopération régionale en matière de détection et de répression. L'ONUSC a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération des chefs de police de l'Afrique de l'Est pour aider à mettre en place son centre d'excellence régional de lutte contre le terrorisme. Il a en outre fourni une assistance technique dans les domaines de la sécurité aux frontières, des enquêtes financières et de la cybercriminalité, des activités de désorganisation et des sanctions dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Il a également fourni des ressources documentaires à 13 États Membres, ainsi que du matériel et des logiciels spécialisés au Kenya.

33. En Somalie, dans le cadre du Forum de l'océan indien sur la criminalité maritime, l'ONUSC a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe d'experts sur la Somalie afin de localiser et de recenser les marchandises illicites acheminées par voie maritime, la Somalie étant utilisée comme plaque tournante pour ce trafic qui profite à Al-Shabaab par le biais de taxes ou d'une participation directe dans leur commerce. L'Office aide la Somalie à acquérir les capacités pour sécuriser son espace maritime et ses frontières contre les trafics illicites qui favorisent les opérations d'Al-Shabaab, tels que le trafic d'armes à la frontière entre le Puntland et le Yémen. Cette aide est apportée dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités mis en place de longue date dans les principaux ports somaliens.

34. L'ONUSC a aidé les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe à renforcer les mesures de justice pénale fondées sur l'état de droit propres à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent qui le favorise. C'est dans le cadre de cette initiative qu'il a mené ses premières activités de renforcement des capacités de prévention du terrorisme au Mozambique en 2019 et 2020.

35. L'Office a effectué trois visites, en Angola, au Togo et en Ouganda, pour promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective de instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme nucléaire. Il a organisé, pour la Libye, un atelier sur la sécurité nucléaire et la protection contre le terrorisme nucléaire, accueilli au Maroc et organisé par l'Agence marocaine de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques.

#### *Asie*

36. L'ONUSC a continué d'aider le Gouvernement afghan à lutter contre le financement du terrorisme. L'aide visait à renforcer la coordination interinstitutions, la politique relative aux enquêtes et à la désorganisation des réseaux financiers des groupes terroristes, la lutte contre les flux illicites de fonds en provenance et à destination d'Afghanistan, l'utilisation abusive des services de transfert de valeur monétaires et d'argent liquide, et à améliorer l'application des sanctions. L'ONUSC a convoqué une réunion de groupe d'experts visant à appuyer l'élaboration du cadre législatif sur l'aide aux victimes d'actes de terrorisme pendant les procédures pénales en Afghanistan.

37. Les unités afghanes de police des frontières formées par l'Office ont saisi 179 armes à feu, dont des AK-47 et des lance-grenades à propulsion par fusée ; des milliers de kilogrammes d'explosifs, de précurseurs d'explosifs et des détonateurs ; environ 20 000 téléphones mobiles, drones et autres équipements à double usage ; deux véhicules blindés ; des milliers de dollars en espèces et des biens culturels pouvant être liés au financement du terrorisme.

38. Au Pakistan, l'Office, en étroite collaboration avec l'Autorité nationale antiterroriste, a fourni à 600 praticiens de la justice pénale une assistance technique au moyen de 30 ateliers spécialisés destinés à faciliter les enquêtes, les poursuites et les jugements dans les affaires liées au terrorisme. Les outils juridiques utilisés pour protéger les témoins dans les affaires de terrorisme ont été examinés par l'ONUDC. En collaboration avec la Cour pénale internationale et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, l'ONUDC a fourni une assistance juridique aux législateurs. Un projet de loi sur la protection des témoins a été soumis au Parlement de la province de Khyber Pakhtunkhwa.

39. En outre, le ministère public de la province de Khyber Pakhtunkhwa a numérisé 550 dossiers grâce à l'aide de l'ONUDC, en vue de mettre en place un système de gestion et de suivi des dossiers. La numérisation des dossiers a permis de renforcer l'efficacité, le contrôle, la transparence et la responsabilité dans les affaires liées au terrorisme.

40. Le Gouvernement pakistanais et l'ONUDC ont élaboré un projet de quatre ans intitulé « Programme de prévention du terrorisme au Pakistan 2020-2023 ». Ce projet étend la portée thématique et géographique de l'appui que l'Office apporte au Pakistan dans le domaine de la prévention du terrorisme. Une assistance technique sera fournie pour faciliter les enquêtes, les poursuites et les jugements liés au terrorisme ; aider les victimes d'attentats terroristes ; faciliter la mobilisation des jeunes et de la population ; aider à combattre le financement du terrorisme ; et faciliter la coopération internationale.

41. Au Bangladesh, l'Office a lancé une initiative visant à renforcer les moyens dont disposent les autorités de l'aéroport international Shahjalal de Dhaka pour détecter et intercepter les explosifs, les précurseurs d'explosifs et les composants d'engins explosifs improvisés dans le fret aérien.

42. En 2019, il a mis en œuvre un programme d'assistance technique en Asie du Sud et du Sud-Est pour aider les autorités à lutter contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. En février 2020, il a effectué une visite aux Philippines pour promouvoir l'adhésion à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

43. L'ONUDC a fourni une assistance en vue de prévenir et combattre la violence contre les enfants recrutés et exploités par des groupes armés, y compris des groupes terroristes et extrémistes violents. En mars 2020, il a organisé une manifestation de haut niveau en Indonésie, à laquelle ont participé des représentants de l'Indonésie, de la Malaisie, des Maldives et des Philippines. Cette manifestation était axée sur la mise en place d'initiatives visant à mettre en pratique la « feuille de route sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents » de l'ONUDC. À la suite de cette manifestation, l'Indonésie a lancé l'Appel de Bali, déclaration politique de haut niveau qui fait sienne la feuille de route et s'engage à mieux servir et protéger les enfants touchés par le terrorisme.

44. En 2020, l'Office a commencé à apporter une aide à la création d'un forum pour les juges des Maldives et de Sri Lanka afin qu'ils puissent échanger les bonnes pratiques et adapter à leur propre contexte national les pratiques reconnues au niveau international. Cette aide consiste notamment à intégrer le référentiel régional à l'usage des juges d'Asie du Sud (*South Asia Regional Toolkit for Judges*), mis au point par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dans les programmes de leurs centres nationaux de formation judiciaire respectifs.

45. En Asie du Sud-Est, l'ONUSUD a mis en place des plateformes aux Philippines et en Thaïlande visant à faciliter la collaboration interinstitutions en vue de prévenir le terrorisme et son financement. Il a également fourni une assistance visant à intégrer les questions de genre dans la répression pénale du terrorisme et à lutter contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Il a par ailleurs contribué à la mise en œuvre des projets de cybersécurité et de nouvelles technologies du Bureau de lutte contre le terrorisme. Il a apporté son concours à deux ateliers régionaux organisés par le Bureau de lutte contre le terrorisme sur la protection des infrastructures critiques contre les cyberattaques terroristes. Il a également apporté son aide à un projet du Bureau de lutte contre le terrorisme visant à améliorer les compétences des fonctionnaires d'Indonésie, de Malaisie et des Philippines en matière d'utilisation des médias sociaux et d'autres ressources Internet pour enquêter, suivre, rassembler des preuves contre les terroristes présumés et les poursuivre en pleine conformité avec les normes relatives aux droits de la personne et les principes de l'état de droit.

46. En 2019, l'ONUSUD a appuyé la révision et la réédition d'un manuel sur la psycholinguistique médico-légale et l'expertise religieuse au Kirghizistan dans le cadre de son projet visant à réduire la vulnérabilité à l'extrémisme violent pouvant mener au terrorisme. Ce manuel est conçu pour être utilisé dans les affaires liées au terrorisme en vue de produire de meilleures preuves recueillies conformément aux procédures opératoires normalisées, contribuant ainsi à un meilleur respect des normes garantissant un procès équitable.

#### *Amérique latine et Caraïbes*

47. En 2019 et 2020, l'ONUSUD a renforcé la coordination entre les autorités nationales colombiennes chargées de prévenir et de combattre le terrorisme, en apportant son soutien à huit sessions du Comité interinstitutionnel pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, son financement et les infractions graves qui s'y rapportent.

48. En juin 2019 et février 2020, l'ONUSUD a organisé au Panama et à la Barbade, respectivement, des ateliers régionaux destinés à promouvoir l'universalisation et l'application effective de trois instruments juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme nucléaire : la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement.

#### *Europe du Sud-Est*

49. En 2019, l'Office a mis à jour l'outil de formation intitulé *Foreign Terrorist Fighters: Manual for Judicial Training Institutes, South-Eastern Europe*, publié initialement en 2017. Cette mise à jour reflète les faits nouveaux concernant les combattants terroristes étrangers et les médias sociaux, ainsi que les changements opérés dans le cadre juridique international et régional applicable à ces combattants. La version actualisée, qui a été traduite dans plusieurs langues nationales, sera intégrée dans les programmes des instituts de formation judiciaire. En Albanie et en Bosnie-Herzégovine, l'Office a organisé des activités de renforcement des capacités axées sur la détection et l'interception aux frontières des combattants terroristes étrangers de retour, dans le respect des normes internationales relatives aux droits de la personne.

#### *Activités intrarégionales de renforcement des capacités*

50. Dans le cadre d'une initiative axée sur l'Algérie, la Jordanie, le Liban et la Tunisie et financée par l'Union européenne, l'ONUSUD a aidé les États Membres à renforcer leur régime juridique de lutte contre les combattants terroristes étrangers et à améliorer les capacités des fonctionnaires de la justice pénale et des services de détection et de répression pour qu'ils puissent traiter les aspects juridiques spécifiques de la lutte contre la menace que font peser ces combattants aux niveaux national et régional. En outre, dans le cadre d'un projet destiné à aider les États Membres à mettre

en œuvre la résolution 2396 (2017) du Conseil de sécurité, l'ONUUDC a aidé des États Membres à renforcer la répression pénale du terrorisme et des combattants terroristes étrangers. En 2019 et 2020, il a fourni une assistance sur les renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers, les données biométriques et autres, ainsi que l'utilisation d'outils et de techniques d'enquête pour détecter les menaces liées aux combattants terroristes étrangers en Algérie, au Bangladesh, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Maroc, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. L'ONUUDC a traduit en russe la publication intitulée *United Nations Compendium of Recommended Practices for the Responsible Use and Sharing of Biometrics in Counter-Terrorism* et l'a diffusée auprès de ses partenaires.

51. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la paix et le développement, l'ONUUDC a apporté une aide à neuf pays africains des régions du Sahel et de l'Afrique du Nord, comprenant respectivement le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad, ainsi que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, pour lutter contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. L'initiative était axée sur la collecte, le stockage et l'utilisation de preuves numériques, ainsi que sur la coopération judiciaire entre les autorités nationales et avec le secteur privé.

52. En 2019, dans le cadre du projet de communication aéroportuaire qu'il met en œuvre avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui cofinance le projet, l'ONUUDC a organisé, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, en Afrique orientale, dans les Caraïbes et au Sahel, des activités de formation destinées à renforcer la capacité des agents de première ligne des aéroports à contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers.

53. Le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime de l'ONUUDC a créé deux centres de formation dans la région de l'océan Indien (Seychelles et Sri Lanka) et prépare l'ouverture d'un troisième centre aux Maldives. Les centres de formation détiennent des navires utilisés par des groupes de trafiquants, notamment ceux impliqués dans la fourniture d'armes à des groupes terroristes dans le golfe d'Aden et le trafic d'héroïne associé au financement des Taliban.

#### *Activités mondiales de renforcement des capacités*

54. L'ONUUDC est l'un des partenaires du Programme de lutte contre les déplacements des terroristes, initiative de « l'ensemble des acteurs des Nations Unies » menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, conjointement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Bureau de l'informatique et des communications et INTERPOL. L'objectif du programme est d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités visant à prévenir, détecter, enquêter et poursuivre les infractions terroristes et autres infractions graves, y compris les déplacements connexes, en analysant les données relatives aux passagers recueillies par les systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et les données des dossiers passagers, conformément aux résolutions 2178 (2014), 2396 (2016) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de ce programme, l'ONUUDC a fourni une assistance législative à l'Azerbaïdjan, au Ghana, au Togo et au Soudan pour soutenir l'élaboration d'une législation conforme aux normes internationales et au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme.

55. En coopération avec l'OMD, l'Office a dispensé une formation aux fonctionnaires des douanes, de la police et d'autres services répressifs sur le contrôle du commerce et des exportations de biens stratégiques au moyen de la détection et l'interception du commerce de biens stratégiques et de biens à double usage, dans le cadre de son programme de contrôle des conteneurs. Cette assistance est essentielle pour empêcher les groupes terroristes d'acquérir, de vendre illicitement et de financer des matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ainsi que des armes conventionnelles et des explosifs. En 2019, les services de détection et de répression, avec l'aide de l'ONUUDC, ont saisi plus d'une quarantaine de cargaisons de biens

stratégiques et de biens à double usage, dont des armes à feu, des explosifs, des précurseurs d'explosifs, des drones et des véhicules blindés.

56. L'ONU DC a continué de développer sa plateforme d'apprentissage en ligne contre le terrorisme, outil interactif de renforcement des capacités en ligne qui a été largement utilisé pour l'assistance technique et qui comptait, au moment de la rédaction du présent rapport, 2 641 utilisateurs issus de plus de 135 pays. Depuis 2008, l'ONU DC, grâce à cette plateforme, a formé 1 790 praticiens du monde entier et dispensé 31 cours de formation en ligne, auxquels ont participé 687 fonctionnaires de la justice pénale et des services de détection et de répression. En outre, 125 webinaires ont été organisés à ce jour sur diverses questions liées à la lutte contre le terrorisme. En 2019, l'ONU DC a amélioré l'interface de la plateforme en proposant de nouvelles fonctionnalités et des outils plus conviviaux. Il a en outre mis au point un nouveau cours interactif d'apprentissage en ligne sur la conservation et la demande de preuves numériques. Il a également organisé huit webinaires sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

57. Depuis le début de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19), l'Office a considérablement développé l'utilisation de sa plateforme d'apprentissage sur la lutte contre le terrorisme, ce qui lui permet de continuer à fournir une assistance technique à distance aux États Membres. En avril 2020, il a organisé une réunion d'experts sur les preuves numériques afin de mettre au point un module de formation avec des partenaires d'organisations internationales et d'académies de formation du monde entier. Au moment de la rédaction du présent rapport, 35 autres activités d'assistance technique étaient prévues et seront dispensées par le biais de la plateforme entre mai et octobre 2020.

58. Conformément à la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONU DC collabore avec les États Membres pour assurer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre, qui constituent des moyens importants de contribuer à mettre fin à l'approvisionnement des terroristes en armes. En 2019, l'ONU DC et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont lancé un projet conjoint axé sur le lien entre le terrorisme, les armes et la criminalité : prévenir et combattre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et l'approvisionnement illicite des terroristes en Asie centrale. Ce projet sera soutenu par le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, avec la participation d'INTERPOL et de l'OMD.

59. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'initiative « Éducation pour la justice » (E4J) a mis au point des outils et des ressources pédagogiques sur les questions relatives à l'état de droit à l'intention des étudiants du secondaire. Il s'agissait notamment de vidéos, de guides pédagogiques et de jeux de société visant à promouvoir la tolérance, le respect de la diversité et d'autres compétences et valeurs contribuant à prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Au niveau universitaire, l'initiative E4J a élaboré un ensemble de 15 modules d'enseignement universitaire sur la lutte contre le terrorisme, l'un d'eux portant sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé.

60. Pendant la crise sanitaire de la COVID-19, l'initiative E4J a redoublé d'efforts pour atteindre les éducateurs, les universitaires, les enseignants, les jeunes et les autres parties prenantes concernées afin de les encourager à aborder les problèmes exacerbés par la période de confinement précipitée par la crise sanitaire. Un dialogue a été entamé avec des jeunes dans le cadre d'un webinaire visant à les informer des éléments clés de la lutte contre le terrorisme et de certains des facteurs déterminants.

61. Dans le cadre du volet consacré à la prévention de la criminalité juvénile par le sport du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, on a entrepris l'élaboration d'un guide sur la prévention de l'extrémisme violent par le sport. Une version provisoire de ce guide a été présentée et commentée à une réunion de groupe d'experts tenue à Vienne en novembre 2019. Le guide donne des conseils sur la manière dont le sport et l'apprentissage par le sport peuvent être utilisés pour

traiter les facteurs de risque d'extrémisme violent chez les jeunes et de protection contre ce risque, et vise à renforcer leur résilience.

#### 4. Coopération internationale et entraide judiciaire

62. L'ONU DC soutient plusieurs réseaux internationaux de points de contact qui accélèrent la coopération dans les affaires liées au terrorisme, tels que l'Équipe spéciale interinstitutions pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination constitué en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud, la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel, la Plateforme de coopération judiciaire pénale des pays du Sahel et le Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé (WACAP). Grâce à ces réseaux, l'Office a facilité la coopération entre les autorités centrales en ce qui concerne 48 demandes d'assistance. Il a mis en place un nouveau réseau informel de coopération judiciaire pour les pays de la région de l'Asie du Sud-Est.

63. Élaborée conjointement par l'ONU DC, la DECT et l'Association internationale des procureurs et poursuivants, cette publication, intitulée *Practical Guide for Requesting Electronic Evidence Across Borders* (Guide pratique pour la demande de preuves électroniques par-delà les frontières), a été mise en ligne en 2019 sur le portail SHERLOC de l'ONU DC, ce qui a entraîné une importante augmentation du nombre d'utilisateurs du portail. Le guide aide à déterminer les mesures nécessaires pour recueillir, conserver et partager les preuves électroniques, l'objectif étant de garantir l'efficacité des pratiques d'entraide judiciaire.

64. L'ONU DC a collaboré avec la Plateforme judiciaire régionale du Sahel et la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel afin d'établir une coopération entre les deux entités. Au Mali, les services de mentorat apportés à l'unité judiciaire spécialisée ont permis de renforcer les capacités des procureurs et des juges d'instruction afin qu'ils puissent s'engager dans des démarches de coopération judiciaire internationale avec d'autres pays du Sahel et des pays non africains. En conséquence, le nombre de demandes d'entraide judiciaire traitées, ainsi que le nombre d'affaires envoyées en jugement, ont augmenté.

65. L'ONU DC a apporté son soutien au WACAP pour faciliter la coopération judiciaire internationale dans la région, y compris dans les affaires de terrorisme. Suite à l'Appel de Dakar portant sur les réponses de la justice pénale et de la société civile face à l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, adopté en 2018 par le WACAP, une première session consacrée au dialogue sur ce thème s'est tenue à Bamako en mars 2020.

66. L'ONU DC a apporté une aide au Réseau d'Asie centrale pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et a mis en œuvre des activités destinées à renforcer les capacités des autorités gouvernementales et des acteurs de la société civile de la région. Cette aide était axée sur la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et sur la coordination des poursuites et des stratégies de réinsertion à l'intention des combattants terroristes étrangers rentrant au pays et de leurs familles.

67. L'ONU DC a continué d'utiliser le Rédacteur de requêtes d'entraide judiciaire dans le cadre de ses activités d'assistance technique, qui fournit des conseils aux praticiens de la justice pénale pour la rédaction de demandes d'entraide judiciaire. Il a mis au point un outil spécialisé sur les communications des autorités centrales concernant les modalités de travail et les mesures d'urgence résultant de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

#### 5. Réforme des prisons, réadaptation et réinsertion

68. L'ONU DC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT ont fait progresser leur initiative commune concernant les délinquants extrémistes violents et la

prévention de la radicalisation violente dans les prisons. Ce projet vise à renforcer la capacité des services pénitentiaires à gérer plus efficacement les détenus extrémistes violents et à lutter contre une éventuelle radicalisation violente dans les prisons. Il est actuellement mis en œuvre au Kazakhstan, en Ouganda et en Tunisie .

69. Au Kirghizistan, l'Office met actuellement en œuvre un projet conjoint avec le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix sur la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral et dans le contexte de la probation. Ce projet appuie les efforts de prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral, l'amélioration de la gouvernance du système pénitentiaire et des services de probation, la mise en œuvre de stratégies de police de proximité et d'engagement pour prévenir la progression de l'extrémisme violent, et le renforcement des services médico-légaux.

70. L'Office a lancé un projet destiné à renforcer les programmes de détention des combattants terroristes étrangers de retour en Iraq, au Kazakhstan et au Kirghizstan. Ce projet vise à renforcer la capacité des autorités à gérer les menaces posées par les combattants terroristes étrangers en fournissant une assistance aux services de détection et de répression, aux services pénitentiaires et aux autorités judiciaires, ce qui incite les partenaires à coopérer au rapatriement de leurs ressortissants étrangers combattants terroristes détenus dans d'autres pays.

71. En Asie du Sud-Est, l'ONUDC a contribué à la gestion des délinquants en milieu carcéral posant un risque élevé. Dans le cadre de cet effort, en octobre 2019, il a organisé un atelier régional sur la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme dans les prisons de Yogyakarta (Indonésie).

72. L'Office a continué d'aider les établissements pénitentiaires de haute sécurité du Kenya et de Somalie à prévenir la radicalisation violente, ainsi que les autorités qui gèrent des détenus extrémistes violents. En février 2019, grâce à l'appui qu'il a apporté, le complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio a été inauguré, dotant la Somalie de tribunaux et de centres de détention de haute sécurité pour le jugement et l'incarcération de personnes soupçonnées ou reconnues coupables d'infractions graves, y compris le terrorisme. Le complexe judiciaire offre des logements aux juges, aux procureurs et aux avocats, ce qui réduit le risque d'assassinat pendant le procès. La mise en place d'infrastructures sécurisées supplémentaires dans le complexe pénitentiaire et judiciaire est en cours, et une augmentation de la capacité d'accueil des détenus à haut risque devrait porter la capacité totale à 664 places pour les détenus à haut risque d'ici la fin de 2020. Des activités de formation professionnelle pour les détenus sont en cours.

73. En 2019, l'ONUDC a en outre prodigué une formation au personnel pénitentiaire et offert des formations professionnelles à des détenus de Mogadiscio, Garowe et Hargeisa, en Somalie. Il gère un programme actif de prévention de l'extrémisme violent dans trois établissements à haut risque en Somalie. À la prison de Garowe, un programme de prévention de la radicalisation et de promotion des approches de réhabilitation et de réintégration est en cours. Ce programme, qui cible les détenus les plus vulnérables de l'établissement, est mis en œuvre en collaboration avec le Service suédois des prisons et de la probation. Dans le même contexte, l'ONUDC a lancé une étude initiale en vue d'élaborer des stratégies de réhabilitation et de réintégration à la prison centrale de Hargeisa.

74. Au Kenya, outre la fourniture d'une formation à la sécurité dynamique aux agents pénitentiaires et d'une formation professionnelle aux détenus, l'ONUDC a développé et introduit un outil d'évaluation des risques et des besoins pour les détenus extrémistes violents. Cette initiative permet de classer les détenus comme étant à risque élevé, moyen ou faible, puis de les loger dans le bloc cellulaire approprié en fonction des facteurs de risque. Cet outil a été développé et mis en œuvre dans la prison de sécurité maximale de Shimo La Tewa, à Mombasa, puis dans la prison de sécurité maximale de Kamiti, à Nairobi. L'ONUDC a également soutenu les administrations pénitentiaires dans la mise en œuvre d'un outil d'évaluation et de classification des risques au Burkina Faso et au Mali.

75. En 2020, l'ONUDDC a mené des évaluations au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Togo pour améliorer les connaissances existantes sur l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme en milieu carcéral. Il s'est efforcé de renforcer la coopération et le partage d'expériences entre les administrations pénitentiaires et de promouvoir un réseau ouest-africain de professionnels des services pénitentiaires, ainsi que la coopération entre les administrations pénitentiaires et les organisations de la société civile.

76. L'ONUDDC a aidé le Niger en faisant des recommandations sur les cadres juridiques et politiques relatifs au traitement des enfants en contact avec la justice. En septembre 2019, il a fourni un avis consultatif en vue de modifier un décret visant à adopter une approche multidisciplinaire dans le cadre du programme de réinsertion. Deux accords de travail sont en cours d'élaboration entre le Ministère de la justice et les ministères et institutions chargés de la protection de l'enfance et de la formation professionnelle.

77. En décembre 2019, l'ONUDDC a dispensé une formation aux organisations de la société civile d'Iraq, de Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne concernant les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes, renforçant ainsi les capacités des mécanismes visant à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des enfants touchés.

## B. Partenariats

78. L'ONUDDC a continué de participer aux efforts visant à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, conformément à ses quatre piliers, et continue de renforcer les capacités des États Membres par une assistance technique concernant les aspects pénaux de la prévention du terrorisme. L'ONUDDC est un membre actif du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et participe aux huit groupes de travail interinstitutions créés dans le cadre du Comité de coordination du Pacte.

79. L'ONUDDC collabore avec le Bureau de lutte contre le terrorisme pour mettre en œuvre un projet commun visant à aider les États Membres à adopter une approche fondée sur les droits humains du traitement des enfants touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers.

80. L'ONUDDC collabore étroitement avec les organes subsidiaires compétents du Conseil de sécurité, y compris le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive ; le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et son équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions ; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et son groupe d'experts.

81. L'ONUDDC a continué de renforcer ses partenariats avec les parlements et les associations parlementaires. En mai 2019, l'ONUDDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Union interparlementaire (UIP) ont signé un protocole d'accord destiné à cimenter leur coopération dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice à ce dernier. En 2019, l'ONUDDC, l'UIP et le Bureau de lutte contre le terrorisme ont organisé conjointement deux conférences régionales, l'une en Égypte pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre la menace des terroristes étrangers et les défis qui y sont associés, et l'autre en Malaisie, en octobre, sur le rôle des parlementaires dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et sur les conditions qui favorisent le terrorisme dans la région Asie-Pacifique.

82. Dans le domaine de la prévention du terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire, l'Office a coopéré régulièrement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) et son

groupe d'experts, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Bureau des affaires de désarmement, l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le Groupe de contact sur la sécurité nucléaire, le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, et la Nuclear Threat Initiative, notamment.

83. L'ONUSC a renforcé sa coopération avec le Forum mondial contre le terrorisme, notamment en appuyant la mise en œuvre du programme du Groupe de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest pour la période 2020-2021, en étroite coordination avec la coprésidence, l'Allemagne et l'Algérie.

84. L'Office a aidé à élaborer la Stratégie antiterroriste des Nations Unies pour Sri Lanka, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

85. Depuis le déploiement d'un fonctionnaire de rang supérieur de l'ONUSC en Iraq, l'Office participe pleinement à l'élaboration en cours d'un nouveau cadre stratégique des Nations Unies pour la coopération avec ce pays. Ce déploiement a permis d'œuvrer concrètement pour faciliter la programmation conjointe, comme la coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations concernant la frontière entre l'Iraq et la Jordanie, ainsi qu'avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur des actions efficaces de justice pénale.

### C. Suivi et évaluation

86. L'ONUSC soutient les efforts entrepris dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme afin de mesurer les incidences de l'aide apportée par l'ONU aux États Membres en matière de renforcement des capacités pour faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il partage les compétences techniques de sa section de l'évaluation indépendante, qui a réalisé plus de 130 évaluations complexes liées à divers types d'infractions graves, y compris le terrorisme. Ces évaluations indépendantes mettent l'accent sur la cohérence des activités que l'Office a menées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans la mise en œuvre de son assistance et sur le respect de l'importance accrue de l'évaluation dans les efforts de réforme de l'ONU.

87. Une métasynthèse de tous les rapports d'évaluation de l'ONUSC pour la période 2017-2018 a souligné que l'objectif 16 de développement durable avait été pleinement intégré dans la conception de diverses activités de formation, constituant ainsi une pratique optimale au sein de l'Office. En outre, l'ONUSC a lancé sur Internet une application d'évaluation, Unite Evaluations, pour gérer tous les processus d'évaluation indépendants de l'Office et suivre la mise en œuvre des recommandations, y compris celles visant à prévenir et combattre le terrorisme. Sur la base de son expérience dans la conduite d'évaluations stratégiques liées à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, l'ONUSC a offert son expertise au Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme pour la réalisation d'une métasynthèse des résultats des évaluations dans le cadre de la Stratégie mondiale de lutte contre le terrorisme.

## III. Conclusions

88. La situation en matière de terrorisme, qui évolue rapidement, a gagné en complexité. Alors que les États Membres ont enregistré de bons résultats et des progrès significatifs dans la prévention et de lutte contre le terrorisme, de plus amples efforts sont nécessaires aux niveaux national et international. Le cadre juridique international contre le terrorisme est loin d'être pleinement respecté et appliqué.

89. Les capacités limitées en matière de justice pénale demeurent un obstacle de taille. Une législation, des politiques, des stratégies, des plans d'action, des cadres

---

institutionnels et des accords de coopération interinstitutionnelle et internationale dépassés limitent également la capacité des États Membres à enquêter efficacement sur les actes de terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, à les prévenir et à en poursuivre les auteurs.

90. Pour prévenir le terrorisme et garantir la justice, il est essentiel de disposer de cadres politiques, juridiques et stratégiques solides et de moyens institutionnels puissants contre le terrorisme et de promouvoir la coopération internationale. Il s'agit d'éléments clefs de toutes les résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme. C'est aux États Membres qu'il incombe en premier lieu de prévenir et de combattre le terrorisme. L'ONUSC est prêt à continuer de soutenir les États Membres, à leur demande et conformément au Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

---